

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

## DE L'INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES

\*\*\*\*\*

**SÉANCE DU 15 JUIN 2017**



Le Conseil d'Administration de l'IEP s'est réuni le 15 juin 2017 dans les locaux de l'IEP au 47, avenue de la Forêt Noire à Strasbourg à 17h.

### ***Ont participé à la réunion les membres dont les noms suivent :***

#### Le Président :

- M. BUR : procuration de Mme LOISEAU et M. FRIEDERICH

#### Le Directeur :

- M. ECKERT

#### Pour les personnalités extérieures :

- M. DEBÈVE
- M. KAHN : procuration de M. DUHAMEL et Mme REICHHART
- Mme ROBITAILLIE : procuration de M. HOWILLER et M. LE THEULE

#### Pour les enseignants :

- Mme BERROD
- M. CARREZ
- M. KOVAR
- Mme MICHEL
- M. PETEY
- Mme WASSEBERG (départ à 18h30)
- Mme DELANNAY (départ à 18h50)
- M. JUHEM
- M. BROUSSOLLE
- Mme WILLMANN : procuration de Mme ROIRON
- M. TORREIRO-LAREO

#### Pour les représentants des personnels :

- M. BOUR
- Mme DUCLOS

#### Pour les représentants des étudiants :

- Mme HACHEZ : procuration de Mme OBERLIN et M. AUBOIS-LIOGIER

#### Personnes invitées :

- Mme Anne REDONDO, Déléguée à l'égalité et à la lutte contre les discriminations
- Mme AQUATIAS, Directrice des études pour le premier cycle
- Mme LEHNI, Directrice déléguée aux relations internationales
- Mme GRANDHOMME, Responsable du Service des études
- Mme HMAE, Responsable administratif et financier
- M. STOLLE, gestion des CA, secrétaire de séance

Membres excusés :

- M. GRIMONPREZ

-----  
M. le Président Dominique BUR ouvre la séance et salue les membres présents. Il précise que le Conseil d'administration accueille Mme Anne REDONDO, Déléguée à l'égalité et à la lutte contre les discriminations, qui présentera son action au point 3 de l'ordre du jour. Le quorum étant atteint, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 avril 2017**

Monsieur Gabriel ECKERT précise que le procès-verbal tient compte des modifications demandées en Commission paritaire du 6 juin. Aucune autre modification à ce document n'a été demandée.

**Monsieur le Président Dominique BUR passe au vote et le procès-verbal de la séance du 4 avril 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

Monsieur le Président Dominique BUR donne ensuite la parole à Monsieur Gabriel ECKERT pour le point 2 de l'ordre du jour

### **2. Informations du Directeur**

Elles concernent trois points, à savoir le bilan des recrutements pour la rentrée 2017, un premier bilan de la campagne de levée de fonds et un point sur l'offre de formation 2018/2022.

#### **1) Informations sur les recrutements**

Monsieur Gabriel ECKERT informe des recrutements suivants :

- un poste de Professeur en section 04, Science politique : Mme Valérie Lozac'h
- un poste de Maître de Conférences en section 04, Science politique : M. Francesco Roa Bastos
- un poste de Professeur en section 22, Histoire : M. Emmanuel Droit
- Un poste de PRAG d'Anglais : Mme Michèle Cahen-Balouka
- un poste de PRAG en Sciences économiques et sociales : M. Benjamin Chevalier

Il précise, en ce qui concerne Monsieur Emmanuel DROIT, qu'il a occupé des fonctions de Directeur-Adjoint de l'Institut Marc Bloch de Berlin, a été classé premier à trois concours de recrutement d'enseignants-chercheurs et a, bien évidemment, choisi Strasbourg.

En ce qui concerne le personnel administratif, Madame Sophie DOERR est lauréate du concours Sauvadet pour les emplois de catégorie B et Madame Marie BARROIS est admissible au concours de SAENES en catégorie B.

#### **2) Campagne de levée de fonds de Sciences Po Strasbourg Horizon 2019**

Monsieur Gabriel ECKERT rappelle que les travaux de construction du nouveau bâtiment ont repris et que celui-ci doit être livré pour la rentrée 2019. Dans ce cadre, l'Institut a souhaité marquer la reprise des travaux par une grande campagne de communication et de levée de fonds à destination des 10.000 anciens élèves de l'IEP. Cette campagne s'échelonne sur deux ans et se traduit par l'édition d'un petit journal pour expliquer la campagne de dons, une opération de *phoning* d'une semaine (de 18h à 21h) et la désignation d'ambassadeurs pour la collecte de dons, qui feront un challenge entre eux mobilisant leurs amis et leurs relations. L'ensemble sera reproduit à cinq reprises durant la période de deux ans pour un objectif de collecte de 50.000 € de dons.

Au terme de la première opération de *phoning*, les résultats sont extrêmement encourageants dans la mesure où plus de 10.000 € de dons ont déjà été enregistrés. L'opération a par ailleurs bénéficié d'une bonne médiatisation puisque France 3 a fait un reportage sur la campagne de dons avec interview du directeur de l'IEP et des étudiants lors du *phoning*. A ce propos, il convient de souligner le travail considérable du service de communication (Mesdames Catherine AMY et Amélie DIEMUNSCH) ainsi que le soutien très efficace de la Fondation de l'Université de Strasbourg. La précédente campagne de levée de fonds, en 2015, avait permis de collecter environ 20.000 € de dons.

Monsieur Philippe JUHEM pose la question du droit d'accès de la Fondation aux données concernant les anciens élèves. Monsieur Gabriel ECKERT lui répond que la Fondation n'a pas de droit d'accès au fichier des anciens. Elle se contente d'aider l'IEP dans la conception et la mise en œuvre de la campagne. Monsieur Philippe JUHEM s'interroge ensuite si – comme cela se passe pour des associations comme Médecins du Monde – une automatisation des dons par prélèvement est prévue. Monsieur Gabriel ECKERT lui répond par la négative, une telle modalité de don n'est pas formellement prévue pour le moment mais rien n'empêche qu'elle soit pratiquée par un donateur.

Monsieur Dominique BUR se félicite de cette action et remercie toutes les personnes impliquées dans cette opération.

### **3) Offre de formation 2018/2022**

Monsieur Gabriel ECKERT indique que la phase d'envoi des fiches d'architecture de l'offre de formation est désormais achevée. Il tient à remercier, très chaleureusement, le Service des études pour le travail considérable qui a été accompli, en particulier par Madame Elsa GRANDHOMME et Monsieur Joël PETEY, ainsi que l'ensemble des responsables de formations. Il indique, par ailleurs, que la campagne de recrutement des étudiants de Master est actuellement en cours.

### **3. Charte pour l'égalité et la lutte contre les discriminations**

Monsieur Gabriel ECKERT indique que suite à la tourmente de « Paye ta fac », il lui est apparu essentiel de rappeler les valeurs communes des personnels administratifs et enseignants et des étudiants de Sciences Po Strasbourg. Il a donc nommé Madame Anne REDONDO en tant que Déléguée à l'égalité et à la lutte contre les discriminations. Madame REDONDO a immédiatement travaillé à la rédaction d'une Charte pour l'égalité et la lutte contre les discriminations qui a été présentée aux personnels de l'IEP, aux représentants des étudiants et à la Commission paritaire. Il souligne le caractère profondément innovant du dispositif dans la mesure où, d'une part, la Charte vise à lutter contre toute forme de discrimination et, d'autre part, est assortie d'un dispositif institutionnel avec la création d'une déléguée qui a une complète

indépendance par rapport à la direction de l'Institut. Il envisage de promouvoir la Charte dans le réseau des IEP.

Il donne ensuite la parole à Madame Anne REDONDO.

Madame REDONDO insiste sur le fait qu'aucune université n'a adopté une telle charte car les chartes existantes concernent généralement les discriminations homme-femme ou une catégorie particulière de discrimination. Puis, elle commente le texte proposé en indiquant que dans le préambule et la première partie de la Charte est rappelé le droit applicable. Ce rappel est fait dans un souci pédagogique. Dans la deuxième partie sont précisées les actions mises en œuvre au niveau de la gouvernance (article 4), de l'action pédagogique (article 5), de l'accompagnement des associations étudiantes (article 6), de la communication (article 7) et des manifestations organisées dans l'Institut (article 8).

La troisième partie est la plus originale dans la mesure où elle instaure la Déléguée à l'égalité et à la lutte contre les discriminations et précise son statut et ses moyens d'action. L'article 9 détaille le rôle et l'indépendance statutaire de la Déléguée. L'article 10 précise les conditions de sa saisine. L'article 11 est relatif à la confidentialité de la procédure. L'article 12 concerne les pouvoirs d'investigation. L'article 13 est relatif aux prérogatives de la Déléguée et notamment à son pouvoir de médiation et de proposition. L'article 14 prévoit que le Directeur rend compte à la Déléguée des mesures prises, laquelle peut alors émettre des recommandations et, si elle l'estime nécessaire, les rendre publiques, par exemple en informant le Conseil d'administration. Enfin, l'article 16 précise que la Déléguée rend compte, chaque année, de son activité au Conseil d'administration de l'IEP.

Madame Anne REDONDO précise qu'il ne s'agit nullement, pour elle, d'être une police de la parole et qu'elle saura graduer son intervention en fonction de la gravité des faits en cause. Enfin, en ce qui concerne les moyens d'action, Madame Anne REDONDO indique qu'après son enquête, elle formulera des préconisations transmises au Directeur de l'IEP, qui l'informerait des suites données à ses propositions.

Madame Camille HACHEZ salue la mise en place de la Charte mais regrette cependant qu'elle n'ait pas été rédigée en écriture inclusive. Elle s'interroge sur le point de savoir si la Charte s'applique quand il s'agit de questions de harcèlement sur les réseaux sociaux. Madame Anne REDONDO lui répond qu'en ce qui concerne le harcèlement, elle peut être compétente dès lors que le cyber-harcèlement, qui intervient généralement dans un cadre privé, est de nature à porter atteinte à l'ordre ou au bon fonctionnement de l'Institut. Dans ce cas, les faits bien qu'extérieurs à l'Institut peuvent être considérés comme non-détachables du fonctionnement de celui-ci.

Madame Véronique ROBITAILLIE se prononce également pour la rédaction inclusive.

Madame Hélène MICHEL se félicite également de la mise en place de la Charte et s'interroge sur l'articulation de la Charte avec le travail mené au sein de l'Université par la Vice-Présidente chargée de la lutte contre les discriminations. Madame Anne REDONDO répond que l'IEP a une sensibilité propre à ces questions et que les actions menées au sein de l'Université et de l'IEP sont complémentaires. Il importe d'avoir plusieurs possibilités d'intervention. En tout état de cause, elle indique travailler de concert avec Madame Isabelle KRAUS tout en limitant son action à ce qui relève de l'IEP.

Madame Agnès DUCLOS salue également en tant que Déléguée du personnel administratif la mise en place de la Charte. Monsieur Sébastien BOUR est très heureux de la mise en place de la charte, car elle apporte notamment une aide aux gestionnaires de diplôme, qui sont en première ligne pour recevoir les confidences des étudiant(e)s, et elle protège également les personnels administratifs

Madame Camille HACHEZ, au nom de l'UNEF, pose une question relative à des faits qui seraient survenus antérieurement à la prise de fonction de Madame Anne REDONDO. Celle-ci lui indique que, bien que n'étant pas encore nommée à ce moment-là, elle a accepté de faire des préconisations sur les agissements qui lui ont été rapportés. Monsieur Gabriel ECKERT indique que, suite aux préconisations de la Déléguée, il a demandé que soit déclenchée une enquête interne par les services compétents de l'Université. Celle-ci est en cours et doit être menée en préservant les droits de toutes les parties et dans le respect de son caractère non-public.

Madame Frédérique BERROD rappelle que le Directeur de l'IEP de Strasbourg n'a pas de compétence en matière disciplinaire, celle-ci appartenant au seul Conseil de discipline de l'Université. Au niveau de l'Université, les questions disciplinaires passent devant une commission d'instruction puis un jugement est rendu par le Conseil de discipline.

A la suite du débat, Monsieur le Président Dominique BUR reconnaît le caractère symboliquement fort de la Charte puis demande si des modifications du texte de la Charte sont proposées. Madame Camille HACHEZ propose de modifier la Charte en faisant application de l'écriture inclusive. Monsieur Gabriel ECKERT se dit favorable à cette proposition. Monsieur le Président Dominique BUR demande aux administrateurs de se prononcer sur cet amendement, qui est adopté à l'unanimité.

**Monsieur le Président Dominique BUR passe au vote et la Charte ainsi amendée est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

A l'issue du point, Monsieur le Président Dominique BUR remercie Madame Anne REDONDO pour la présentation de la Charte.

#### **4. Création d'un concours spécial d'entrée en 2<sup>ème</sup> année et adoption du tarif d'inscription**

Monsieur Gabriel ECKERT rappelle que le concours commun en 2<sup>ème</sup> année a été supprimé et qu'il sera remplacé par le concours commun en 4<sup>ème</sup> année. Cela conduit à proposer un dispositif d'accès en 2<sup>ème</sup> année propre à Sciences Po Strasbourg, qui reste réduit dans son importance. Il s'agit donc d'un dispositif assez léger à gérer qui vise à permettre le recrutement d'une dizaine d'étudiants. Le public visé est constitué par de bons étudiants de 1<sup>ère</sup> année (au moins 14/20), issus des Licences, voire des formations universitaires courtes, et qui souhaitent entrer à Sciences Po Strasbourg. La sélection se fait sur dossier puis sur un entretien qui comporte obligatoirement une partie dans une langue étrangère.

Monsieur Damien BROUSSOLLE pose les questions des étudiants des classes préparatoires aux grandes écoles, de la moyenne de 14/20, qui lui paraît élevée, et de la possibilité d'aménagements pour des raisons médicales. Monsieur Gabriel ECKERT lui répond sur ce dernier point que la procédure sera, bien évidemment, aménagée en cas de contraintes médicales mais qu'il n'est pas nécessaire de détailler tous les aménagements possibles dans le règlement général. Pour la moyenne de 14/20, il reconnaît que l'équipe de direction s'est posé la question et, au besoin, proposera des ajustements au Conseil si la

pratique à venir l'impose. Il reste que ce choix s'explique par la volonté de ne pas multiplier le nombre de candidats et par la volonté d'orienter le recrutement vers des candidats issus des filières universitaires.

Monsieur Maurice CARREZ estime que les étudiants admissibles au concours de l'ENS issus de la banque d'études littéraires (BEL) qui ne veulent pas cuber pourraient être une cible intéressante. Il rappelle qu'une convention peut être passée avec les lycées. Monsieur Gabriel ECKERT lui répond qu'un des objectifs du concours spécial de 2<sup>ème</sup> année est de diversifier les publics et que la mise en place du concours commun de 4<sup>ème</sup> année devrait permettre d'attirer des publics du type de ceux évoqués.

Madame Camille HACHEZ pose la question du coût de 30 € prévu à l'article 3 pour les étudiants boursiers. Elle serait favorable à une gratuité dans ce cas. Monsieur Gabriel ECKERT insiste sur le fait qu'une telle procédure a un coût qui, en cas de gratuité, pèse sur les autres étudiants. Il ajoute qu'en cas de besoin il existe le fonds d'aide d'urgence et propose d'indiquer sur le site de l'IEP la possibilité de faire appel, le cas échéant, au fonds d'aide d'urgence de l'Institut.

**Monsieur le Président Dominique BUR passe au vote et le point est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés moins 1 abstention.**

## **5. Reconnaissance des études de journalisme dans le cadre du diplôme de l'IEP**

Le dispositif vise à faciliter les études de journalisme pour les étudiants intéressés. Il organise les modalités du suivi d'un double cursus Sciences Po Strasbourg / école de journalisme et met également en place une formation préparatoire afin de permettre à nos étudiants de réussir le concours d'entrée dans les écoles de journalisme. Sur le premier point, il est prévu que les étudiants inscrits dans une école de journalisme reconnue puissent valider leur 4<sup>ème</sup> année de Sciences Po par leur 1<sup>ère</sup> année de Master de journalisme à laquelle s'ajoute la soutenance d'un mémoire de recherche sous la direction d'un enseignant de Sciences Po Strasbourg. La validation de la 5<sup>ème</sup> année est conditionnée par leur réussite en M2 et le passage du grand oral de Sciences Po Strasbourg. Sur le second point est mise en place une option facultative en 4<sup>ème</sup> année pour les étudiants qui préparent des concours de journalisme. Elle portera sur l'actualité et l'écriture journalistique.

Madame Anne-France DELANNAY se pose la question de l'accès des options en 2<sup>ème</sup> année. Monsieur Gabriel ECKERT lui répond que les étudiants candidatent généralement en 4<sup>ème</sup> année car ils effectuent leur 3<sup>ème</sup> année en mobilité. Pour autant, ils pourraient également s'inscrire à cette option facultative dès la 2<sup>ème</sup> année.

Il répond également à la question de Monsieur Damien BROUSSOLLE qu'il ne s'agit pas là d'une convention avec les écoles de journalisme mais d'une décision qui porte sur le règlement des études du diplôme de Sciences Po Strasbourg et relève donc de la seule compétence du Conseil d'Administration de celui-ci.

**Monsieur le Président Dominique BUR passe au vote et le point est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

## **6. Modification du règlement des études du diplôme de l'IEP**

### **6.1 - Reconnaissance du régime des étudiants auto-entrepreneurs dans le cadre des années 1, 2 et 4**

Point présenté par Monsieur Joël PETEY qui indique qu'il s'agit là d'essayer de s'adapter à la réalité du marché du travail. Cela se trouve aux articles 16 et 17 des règlements d'examens qui tiennent compte du caractère peu prévisible des activités, de la variabilité de la durée des contrats de travail des étudiants, voire de la diversité de leurs statuts. Ainsi, dans les statuts spécifiques, on rajoute le statut d'étudiant entrepreneur. On retire par contre le service volontaire européen qui est inclus dans la réglementation de l'année de césure.

Monsieur Didier KAHN note que le terme d'auto-entrepreneur a été remplacé par celui de micro-entrepreneur.

**Monsieur le Président Dominique BUR passe au vote et le point est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

#### **6.2 - Prise en compte de la réforme de l'encadrement de la 3<sup>ème</sup> année**

Point présenté par Madame Caroline LEHNI qui précise qu'il s'agit d'une conséquence de la réforme de la 3<sup>ème</sup> année adoptée par le Conseil d'administration du 4 avril.

**Monsieur le Président Dominique BUR passe au vote et le point est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

#### **6.3- Introduction de la possibilité du contrôle continu en 2<sup>ème</sup> année pour les options de 24h**

Point présenté par Madame Christine AQUATIAS qui indique que l'on s'inscrit là dans la continuité de la réforme des règlements d'examen. Il s'agit de donner plus de souplesse aux enseignants concernés et d'alléger les sessions d'examen pour les étudiants.

**Monsieur le Président Dominique BUR passe au vote et le point est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

#### **7. Tarifs : insertions publicitaires dans l'agenda 2017/2018**

Point présenté par Monsieur Gabriel ECKERT qui indique qu'à nouveau, cette année, Sciences Po Strasbourg se dotera d'un agenda dont la réalisation sera financée par ces insertions publicitaires.

**Monsieur le Président Dominique BUR passe au vote et le point est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

#### **8. Relations Internationales : renouvellement de l'accord d'échange d'étudiants avec les universités :**

- Georgetown University, Washington D.C., USA
- Pontificia Universidade Católica (PUC), Rio de Janeiro, Brésil
- Lewis and Clark College France (LCCF)
- Instituto Tecnológico Autónomo de México (ITAM), Mexico
- Université d'Etat de Moscou Lomonosov MGU (Russie)

Point présenté par Mme Caroline LEHNI. Pour le CIDE de Mexico, Sciences Po Strasbourg a un accord de principe mais la convention n'a pas été finalisée à temps. Les autres conventions ont été finalisées.

Pour la convention avec LCCF France, elle précise que les étudiants sont rémunérés, logés et perçoivent un forfait pour les repas. Pour l'Université d'Etat de Moscou Lomonosov, la négociation a été longue et le partenaire russe nous a envoyé un exemplaire déjà signé. Nous avons reproduit uniquement le texte français. Pour Georgetown, il est important que la coopération se poursuive car cet établissement est prestigieux. Nous avons eu la convention la semaine dernière. Les conventions avec la Pontificia Universidade Católica (PUC), Rio de Janeiro, Brésil et l'Instituto Tecnológico Autonomo de México (ITAM), Mexico n'appellent pas de remarques particulières.

**Monsieur le Président Dominique BUR passe au vote et le point est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

### **9. Concours communs : péréquation financière des concours d'entrée communs 2016**

Point présenté par Monsieur Gabriel ECKERT qui indique qu'il s'agit là des conventions faisant le bilan financier des concours communs.

**Monsieur le Président Dominique BUR passe au vote et le point est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

### **10. Divers**

Monsieur Maurice CARREZ pose la question des nouvelles modalités d'admission en Master 1. Jusqu'à présent, il sélectionnait un nombre d'étudiants en tenant compte des différents désistements et arrivait en début d'année à avoir le nombre souhaité d'étudiants. Avec les nouvelles modalités, qui prévoient une liste principale de 50 étudiants et une liste complémentaire, il craint de se retrouver avec un faible nombre d'étudiants à la rentrée car un positionnement sur liste complémentaire est peu attractif pour les étudiants, qui risquent de choisir d'autres formations. Monsieur Philippe JUHEM va dans le même sens. Les étudiants font de nombreuses demandes d'admission et se désistent ensuite au profit d'autres formations.

Monsieur Dominique BUR comprend le problème mais estime problématique cette pratique de *surbooking*. Monsieur Gabriel ECKERT reconnaît les difficultés de la mise en place des nouvelles procédures en Master 1 et 2. Jusqu'à présent, cette pratique pouvait se faire car on n'affichait nulle part le nombre de places. Les choses ont changé avec la sélection à l'entrée du M1 et l'organisation du contingentement autorisé par la loi du 23 décembre 2016.

En tout état de cause, il est possible de suivre de près les listes complémentaires. Madame Elsa GRANDHOMME précise qu'au fur et à mesure des désistements, les étudiants remontent dans la liste complémentaire sur Aria.

Enfin, Monsieur Gabriel ECKERT informe les administrateurs des dates des prochains CA

- le 3 octobre ;
- le 5 décembre ; le CA sera alors composé de nouveaux élus.



Clôture de la réunion à 19h30.

**Le Directeur de l'IEP**  
**Professeur Gabriel ECKERT**